

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY
DU MASTER DROIT, *ECONOMIE*, *GESTION*
MENTION *ECONOMIE INTERNATIONALE*
PARCOURS COMMERCE ET STRATEGIES INTERNATIONALES**

Le directeur du collège *Droit Science Politique Economie Gestion*

Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1, al 9 du code de l'éducation ;

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014 ;

DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour le master : ***Droit, Economie, Gestion***

Mention : ***Economie Internationale***

Parcours : ***Commerce et stratégies internationales (CSI)***

Année d'étude : **2^{ème} année de Master**

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement assuré
Cardebat	Jean-Marie	PR	Strategy
Chiappini	Rapahel	MCF	International Environnement

Article 2 : Monsieur Jean Marie CARDEBAT est nommé en qualité de président/e du jury.

Article 3 : Ce jury est constitué pour l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le : 19/09/2025

M. Jean-Christophe Saint-Pau
Le directeur du collège *Droit Science
Politique Economie Gestion*

